

correspondance très fournie et très suivie s'était engagée au printemps de 1984 entre le premier ministre, Monsieur P.E. Trudeau, et les chefs du Parti Progressiste-conservateur, Monsieur Brian Mulroney, et du Nouveau parti démocratique, Monsieur Edward Broadbent, concernant l'ensemble des problèmes que l'organisme envisagé pourrait susciter. Monsieur Mulroney, dans une lettre en date du 9 avril 1984, écrivait ceci :

“En créant un nouvel institut, il faudra bien veiller à ce que les recherches (sur la paix et la sécurité) soient menées de la manière la plus satisfaisante possible et éviter que les mots paix et sécurité ne deviennent la possession exclusive d'un seul point de vue, d'un seul parti ou d'une seule façon d'envisager les choses. On ne peut qu'encourager le pluralisme des idées et de la recherche, et il faut appuyer tout ce qui le favorise. Mais ce pluralisme doit être réel et durable. En d'autres termes, l'organisme que le gouvernement canadien songe à créer dans ce domaine de la paix et de la sécurité devra lui-même voir à ce que ses recherches et l'information qu'il diffusera auprès du public soient libres des idées politiques dominantes. Il devra également voir à ce que la recherche faite ailleurs au Canada ne se voie pas non plus dans l'obligation de se conformer aux idées politiques de l'heure.”

Monsieur Trudeau répondait à ceci le 12 avril 1984 dans les termes suivants :

“Je suis d'accord pour dire que l'Institut doit être apolitique aux yeux du public canadien et que celui-ci doit croire en son objectivité. En fait, j'aimerais que le conseil d'administration comprenne des hommes et des femmes experts dans le domaine et capables en toutes circonstances d'exécuter leurs fonctions en toute objectivité et impartialité. M. MacEachen et moi-même avons donc convenu que le Gouvernement demanderait aux partis de l'Opposition de lui soumettre des noms, comme vous l'avez proposé, avant qu'une recommandation quelconque soit présentée au gouverneur en conseil, relativement à la nomination des membres du conseil d'administration.”

Ce mode de nomination au conseil d'administration de l'Institut, par voie de consultations étroites avec les partis d'opposition à la Chambre des com-

munes et les organisations non gouvernementales, ainsi que le mode de financement par la voie de sommes votées par le Parlement du Canada, furent perçus par ceux qui optèrent de se prononcer sur ce sujet, comme des moyens efficaces d'assurer son indépendance financière à cette nouvelle société de la Couronne et de consolider sa complète liberté d'action. Comme le disait Monsieur Allan J. MacEachen, ancien ministre des Affaires extérieures, lors de la troisième lecture du projet de loi C-32, à la Chambre des communes, le 28 juin 1984 :

“On a beaucoup insisté sur le fait que l'Institut devait être impartial et autonome. Je n'ai certes jamais envisagé qu'il soit autre chose que non sectaire, indépendant et objectif. C'est exactement là le caractère du rôle qu'il doit jouer. Nous avons même stipulé dans la loi que les chefs de tous les partis reconnus à la Chambre des communes auront en permanence voix au chapitre quand il s'agira de choisir les membres du conseil. En précisant également dans la loi le mode de financement qui sera le sien, nous avons donné au nouvel organisme les moyens de conserver une indépendance de haute qualité.”

Des personnalités politiques très autorisées eurent l'occasion en septembre 1985 de revenir sur cette question de l'indispensable autonomie de l'Institut. Monsieur Joe Clark, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, déclarait en effet le 11 septembre, lors du débat à la Chambre des communes sur un amendement destiné à renforcer la capacité d'auto-gestion du nouvel organisme :

“Enfin, l'Institut traite de questions qui nous concernent directement et qui comptent parmi les plus importantes et les plus pressantes que nous ayons à aborder dans l'exercice de nos charges publiques. Le fait que les parlementaires veuillent conférer une telle indépendance à l'Institut ne traduit aucunement un désintéret de leur part. Bien au contraire! Ils reconnaissent par là que, si nous voulons vraiment nous élever au-dessus des motifs partisans qui animent parfois cette assemblée (et cela est naturel et légitime), tous doivent être convaincus qu'il y a au Canada un organisme capable d'étudier ces questions et d'offrir des opinions et des conseils tout à fait impartiaux et libres de tout esprit de parti, de faction ou de secte. C'était là d'emblée le souhait de tous les